

contestation de contravention abus de pouvoir d autorité

Par **brumedeneige**, le **14/09/2005** à **14:30**

le cas deux personnes de la meme famille arretaient au meme endroit pour la meme raison a 15 jours d intervalle, a la seconde personne il lui a ete dit vous ne reconnaissez pas vos tord donc je vous verbalise , y a t il abus d 'autortité de pouvoir et descrimination ? de plus lorsqu ils l ont arrete ils ont mis la sirene puis ils l ont doublé sur la gauche se trouvant ainsi sur la voie en sens inverse est normal ? avant la releve de l infraction ils etaient stationné sur voie publique . est ce normal ? infraction dite au deux personnes differe mais la raison n est pas ecrite pareil non respect du stop, je leur ai demandé leur nom et matricule ils m ont dit qu il nobtenrait a un ordre voila la phrase pourriez vous me donner vos noms et matricule svp

Par **Yann**, le **14/09/2005** à **14:37**

Je ne comprend pas bien ce que tu veux dire. Peux tu essayer d'être plus clair s'il te plais. Merci.

Par **brumedeneige**, le **14/09/2005** à **16:48**

l officier de police a verbalisé sous un faux pretexe et ca phrase vous ne reconnaissez pas vos tord donc je vous verbalise hors l infraction a elle seul aurait du etre un motif de sanction et non le fait que la personne ne reconnaisse pas ses tord, maintenant est ce qu un officier de police est en mesure de refuser de se presenter de donner son matricule a une personne autre que le contrevenant ?

Par **Yann**, le **14/09/2005** à **19:17**

A mon avis et si j'ai bien compris, le policier au départ ne voulais pas vraiment verbaliser. Il avait décidé d'être sympa et de se contenter d'un simple avertissement verbal. C'est rare, mais ça arrive. Après il est aussi possible qu'il ait mal tourné ses pensées et sa phrase.

Pour ce qui est de ta seconde question je suis de l'avis de Jozeph dans l'autre post que tu as mis.

Par **brumedeneige**, le **14/09/2005** à **19:44**

si il voulait verbaliser donc je pencherais pour la deuxième solution il a mal tourné sa phrase je ne pense pas qu'il n'aurait pas verbalisé puisque 15 jours avant il avait verbalisé pour la même chose la mère du contrevenant

Par **brumedeneige**, le **14/09/2005** à **20:18**

en plus l'agent n'a décidé et a donné la raison de l'arrestation après avoir regardé les papiers du véhicule et permis est normal ? pour les deux personnes

Par **patoche**, le **06/03/2013** à **14:48**

Veux seulement savoir quand la gendarmerie se permet de verbaliser quand on s'arrête à un stop et qu'il vous arrête pour motif que l'arrêt n'était pas assez long???? je sais bien que la fin de journée arrivant et voulant faire leur cotat, il ne se sont pas emmerdés à mettre une contravention en disant que ma femme a grillé le stop?????? (3 points en moins - 90 € d'amende), de plus ce gendarme se permet de dire connaître ma femme et sachant le travail qu'elle fait (aide à domicile pour personnes âgées) C'est là qu'on voit le zèle pour allumer les gens qui font tout pour être en règle et respecter la loi, je suis écoeuré par leurs procédés, après ça, je peux dire qu'ils me dégoutent..... je n'ai plus aucune confiance en eux, ce qui compte, c'est encaisser du pognon... Par contre ma femme qui est tellement traumatisée par leur façon de faire, qu'elle n'ose même plus aller travailler de peur de se faire verbaliser.....